

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 9

MONTREAL, MARDI, 4 AOUT 1846.

No. 52

COURONNEMENT DU SOUVERAIN-PONTIFE.

SUITE ET FIN.

Le premier Cardinal-Diacre tenant la *férule* (1) chante *Procedamus in pace*; le chœur répond: *In nomine Christi, amen*, et le cortège se dirige vers l'autel papal. Cependant un maître des cérémonies porte un coussin de soie duquel sont tirées des étoupes; un second maître des cérémonies tient un long bâton argenté, à l'extrémité duquel ces étoupes sont liées, et, par trois fois, en sortant de la chapelle Clémentine, en passant devant la statue de saint Pierre, dans la nef de la Basilique, et devant la chapelle des saints Procos et Martinien, il se retourne, fait une genuflexion devant le Pontife, un clerc de la chapelle allume ces étoupes, et le maître des cérémonies se relève en chantant: *Sancte Pater, sic transit gloria mundi*.

Dans la nef du chevet de l'église, une grande enceinte a été formée de plusieurs rangs de bancs à dossier et garnis, dessinant un immense carré long, terminé d'un côté par le trône pontifical, de l'autre par le grand autel, l'autel de la Confession (2). Le trône est dressé devant, mais à une assez grande distance de la chaire de saint Pierre, soutenue par les quatre docteurs saint Ambroise et saint Augustin, saint Jean-Chrysostôme et saint Athanase (3). Il se trouve donc entre le tombeau et la chaire du Prince des apôtres. De grandes tentures de damas rouge ou blanc, selon le rite du jour, ferment la nef, la séparent du chevet de l'église et paraissent servir de point d'appui au trône. Des tribunes réservées remplissent le vide des arcades latérales.

Les statues en vermeil de saint Pierre et de saint Paul, une grande croix en vermeil entre six chandeliers de vermeil décorent l'autel. Derrière la croix, un septième chandelier s'élève, plus grand, pour rappeler la suprématie pontificale (4). A droite et à gauche sont les crédences; du côté de l'Evangile, la crédence du Pape; de l'autre côté, la crédence du Cardinal-Diacre d'office, et celle du Sacriste, où reluissent les vases sacrés de la sacristie pontificale, le chandelier d'or, des aiguères et des bassins de vermeil, et tout ce qui est nécessaire au service de l'autel. Des deux côtés de l'autel, deux magnifiques candélabres, et tout autour, une balustrade garnie de riches chandeliers, dont les cierges sont de cire blanche et de grande dimension.

A mesure que le cortège défile devant la Confession, chacun va prendre la place assignée à son rang; sur les marches de l'autel, à la première place, le chanoine altariste de saint Pierre (5), les camériers secrets, les camériers d'honneur, les clercs secrets, les chapelains, les adjudants de chambre; sur les degrés inférieurs, les *bussolanti*.

A gauche du trône, à l'extrémité des bancs, le maître du Sacré-Hospice est debout. Sur le dernier banc, les procureurs des collèges, le confesseur de la maison pontificale, le prédicateur apostolique, les procureurs généraux et généraux d'Ordre; au second banc, le régent de la Chancellerie, les protonotaires apostoliques, le majordome, le trésorier, l'auditeur de la chambre, le gouverneur de Rome. Au premier banc, les Cardinaux-Diacres.

A droite, au second et dernier banc, les pénitenciers du Vatican, le commandeur du Saint-Esprit, les abbés mitrés, les Evêques et Archevêques non assistans au trône. Sur le premier, les Cardinaux-Prêtres et les Cardinaux-Evêques.

Devant le marche-pied du trône, au bas de la dernière marche, les auditeurs de Rote, le maître du sacré palais, les clercs de la chambre, les votans de signatures, les abrégiateurs de parc-majeur (6).

Au côté droit du trône, sur la troisième marche, le Prieur des chefs de

(1) Petit bâton de bois recouvert de velours rouge garni d'argent.

(2) C'est le maître-autel de la Basilique, sous lequel sont gardés et vénérés les corps des apôtres saint Pierre et saint Paul.

(3) La véritable chaire de saint Pierre est renfermée dans ce gigantesque monument de bronze.

(4) On allume sept cierges aux messes solennelles des Evêques, ainsi que le prescrit leur cérémonial, pour figurer les sept chandeliers d'or que saint Jean décrit dans l'Apocalypse.

(5) Chanoine chargé de veiller à l'autel de la Confession, de garder les clefs du tombeau, de prendre soin de tous les autels de la basilique, etc.

(6) Qui analysent les suppliques adressées à la chancellerie; ils se réunissent dans un lieu appelé *Parco*; l'origine de cette dernière dénomination remonte au séjour des Papes à Avignon,

quartier et les trois Conservateurs de Rome; un peu au dessous, les avocats consistoriaux; au côté opposé, le doyen de la Rote entre les deux camériers secrets de la *falda*. Sur la seconde marche, à droite, le Sénateur romain, debout.

A droite et à gauche, sur la première marche, les Patriarches, les Archevêques et Evêques assistans. Sur un fauteuil sans dossier, le Cardinal-Evêque assistant, ayant à sa droite le Prince assistant au trône, debout; à gauche et debout, le premier maître des cérémonies; à côté du Pape, les deux Cardinaux-Diacres assistans; et enfin, assis sur le trône en face de la Confession, dominant toute l'assemblée, le Souverain-Pontife.

Telle est l'ordonnance que nous verrons tout à l'heure; à présent, le Pape arrive devant l'autel, la *sedes* s'arrête, les trois derniers Cardinaux-Prêtres quittent leurs places, s'avancent, et admis *ad osculum oris et pectoris*, le baisent respectueusement sur la joue gauche et sur la poitrine. Il descend, ôte la mitre, s'agenouille, prie, se relève et commence la Messe, entre le Cardinal-Evêque assistant et le Cardinal-Diacre d'office qui répondent, pendant qu'un peu en arrière les Cardinaux-Diacres assistans, les prélats, les officiers de l'autel et les dignitaires de la chapelle font de même la confession.

Le Pontife a reçu le manipule des mains du sous-diacre, la mitre des mains du premier diacre; il monte sur la *sedes*. Les trois premiers Cardinaux-Evêques récitent sur lui, par ordre d'ancienneté, les oraisons prescrites au cérémonial. Il redescend, le premier Cardinal-Diacre lui ôte la mitre, et, aidé du second, met sur les épaules du Pape le pallium pontifical, que lui donne le sous-diacre-latin. Le Pontife monte à l'autel, qu'il baise au milieu, ainsi que livre des Evangiles; il encense à la manière ordinaire; et, après l'avoir encensé lui-même, le Cardinal-Diacre d'office, puis les Cardinaux-Diacres assistans lui donnent le baiser *oris et pectoris*.

Le Pape descend des marches de l'autel, et accompagné des trois Cardinaux, des auditeurs de Rote, des camériers secrets, qui soutiennent la *falda*, des Patriarches et Evêques assistans, il se rend au trône, où il reçoit la dernière adoration. Les Cardinaux, debout, baisent le pied et la main du Pontife, dont ils reçoivent une double accolade; les Patriarches, Archevêques et Evêques, après une genuflexion, les pieds et le genou droit; les abbés mitrés et les pénitenciers, à genoux et après trois genuflexions, le pied seulement.

Le Pape se lève, on lui ôte la mitre, il lit l'*Introït*, récite le *Kyrie*, entonne le *Gloria*, remet la mitre, prend sur ses genoux le grémial d'or. Chacun est à la place que nous avons marquée; le Cardinal-Diacre d'office, sur un siège sans bras ni dossier, la mitre en tête, avec son caudataire et son maître des cérémonies à ses pieds, au marche-pied de l'autel; le sous-diacre d'office sur les marches, entre le diacre et le sous-diacre grecs.

Le *Gloria* terminé, toute l'assistance se lève, le Pape lui envoie la paix: *Pax vobis*, et récite l'oraison *In die coronationis*.

Cependant le Cardinal premier diacre, la *férule* en main, accompagné des auditeurs de Rote et des avocats consistoriaux, se déployant sur deux ailes, descend au tombeau des apôtres Pierre et Paul, sous l'autel de la Confession, et de la chapelle souterraine s'élève le cri trois fois répété:

Exaudi Christe! — *Chœur*. Domino nostro Pio IX a Deo decreto summo Pontifici et universali Papæ vita!

Exaudi Christe! — *Chœur*. Domino nostro Pio IX a Deo decreto summo Pontifici et universali Papæ vita!

Salvator mundi! — *Chœur*. Tu, illum adjuva!

Salvator mundi! — *Chœur*. Tu, illum adjuva!

Salvator mundi! — *Chœur*. Tu, illum adjuva!

Sancta Maria! — *Chœur*. Tu, illum adjuva!

Sancta Maria! — *Chœur*. Tu, illum adjuva!

Sancte Michaël! — *Chœur*. Tu, illum adjuva!

Sancte Gabriel! — *Chœur*. Tu, illum adjuva!

Sancte Raphaël! — *Chœur*. Tu, illum adjuva!

Sancte Joannes-Baptista! — *Chœur*. Tu, illum adjuva!

Sancte Petre! — *Chœur*. Tu, illum adjuva!

Sancte Paule! — *Chœur*. Tu, illum adjuva!

Sancte Andrea! — *Chœur*. Tu, illum adjuva!

Sancte Stephane! — *Chœur*. Tu, illum adjuva!

Sancte Leo! — *Chœur*. Tu, illum adjuva!

Sancte Gregori! — *Chœur*. Tu, illum adjuva!

Sancte Benedicte! — *Chœur*. Tu, illum adjuva!

Sancte Basili! — *Chœur.* Tu, illum adjuva!
 Sancte Sabba! — *Chœur.* Tu, illum adjuva!
 Sancta Agnes! — *Chœur.* Tu, illum adjuva!
 Sancta Cœcilia! — *Chœur.* Tu illum adjuva!
 Sancta Lucia! — *Chœur.* Tu illum adjuva!

Ce sont les *Litanies du Couronnement*, dont l'origine se perd dans la nuit des siècles; après les avoir chantées, le cortège remonte dans l'église, chacun reprend sa place; le sous-diacre latin chante l'Épître en latin, le sous-diacre grec la chante en grec, et tous deux vont, le premier à droite, le second à gauche, baiser les pieds du Pape.

Pendant le chant du Graduel, le Pontife lit l'Épître et l'Évangile; puis le Cardinal-Diacre d'office, quittant l'autel au milieu duquel il a placé le livre des Évangiles, monte au trône, baise la main droite du Pape, qui bénit l'encens présenté dans la navette par le Cardinal Evêque assistant; revenu à l'autel, le cardinal-diacre récite à genoux le *Mundu cor meum* et s'avance vers le trône, accompagné du sous-diacre latin, des sept céroféraires, du thuriféraire voyant de signature, et portant l'Évangile.

Il se met à genoux et demande la bénédiction: *Jube Domine benedicere.* Le Pape le bénit trois fois en disant: *Dominus sit in corde tuo*, etc.; l'Évangile est chanté à la manière ordinaire. Le diacre grec le chante ensuite en sa langue, suivant en tout point le même cérémonial, et tous deux portent le livre des Évangiles au Pape, qui le baise, après quoi le Cardinal-Evêque assistant encense trois fois Sa Sainteté.

Le Pape entonne le *Credo*, le récite à voix basse, fléchit le genou à l'*Incarnatus est*, s'assied, reçoit le grémial d'or, et, au chant de l'*Incarnatus*, s'incline devant toute l'assemblée.

Cependant, le Cardinal-Diacre d'office et le sous-diacre latin étendent sur l'autel la nappe de fin lin damasé, bordée de dentelles et de frange d'or; le sous-diacre prend le voile de soie blanche brodé d'or et porte au Cardinal-Diacre, qui les place sur l'autel, la bourse contenant le corporal, les deux purificateurs et la boîte d'argent où sont renfermées les hosties.

Le Sacriste met sur ses épaules le voile de soie blanche à dentelles d'or, prend sur sa crédence, du côté de l'Épître, et porte à la crédence du Pape, du côté de l'Évangile, le calice, la patène, deux purificateurs, la cuiller d'or, qu'il recouvre avec son voile; le votant-acolyte suit, portant les burettes vides et une petite coupe. Le Sacriste purifie avec du vin le calice, la patène, la cuiller, la burette de vin; avec de l'eau, l'autre burette; et le crédencier ou échanson, après avoir versé du vin et de l'eau dans une autre coupe, en fait la prérogustation (7); il remplit les burettes et les donne à l'acolyte qui suit le Sacriste. Celui-ci reprend et recouvre de son voile les vases sacrés il les porte à l'autel, et les y dépose. Le Cardinal-Diacre choisit trois hosties dans la boîte d'argent et les place sur la patène en ligne droite, de manière qu'elles ne les dépassent pas.

Après le *Credo*, les chantres de la chapelle exécutent en contrepoint le motet de Palestrina: *In diadema, capitis Aaron.* Le Pape se lève pour chanter le *Dominus vobiscum*, l'*Orémus*, lit l'Offertoire; et, toujours sur son trône, se lave les mains selon le cérémonial que nous avons décrit. Puis il descend, bénit, en traversant la basilique, le Sacré-Collège, arrive à l'autel, en monte les degrés, et le baise au milieu.

Le Cardinal-Diacre a, cependant, pris successivement deux des trois hosties, et après avoir touché la première avec la patène et fait toucher l'autre intérieurement et extérieurement à la patène et au calice, il les a données au Sacriste, qui, tourné vers le Pape, les consomme aussitôt. Le sous-diacre latin porte les burettes, le Cardinal-Diacre les prend, verse de l'eau et du vin dans la petite coupe que le Sacriste présente et qu'il boit immédiatement. Le Cardinal présente avec la patène la troisième hostie au Pape, qui l'offre à la manière ordinaire; le sous-diacre latin porte le vin, le Cardinal-Diacre en verse dans le calice pour trois personnes. Le sous-diacre prend la cuiller d'or, reçoit du Sacriste quelques gouttes d'eau, et, après la bénédiction du Pape, les verse dans le calice que le Cardinal présente au Pontife. Après les prières de l'Oblation, après avoir encensé le pain, le vin, et l'autel, le Pape reprend la mitre et reçoit l'encens du Cardinal-Diacre d'office, qui encense ensuite le Cardinal-Evêque assistant, les deux Cardinaux-Diacres, les membres du Sacré-Collège et les Evêques assistants au trône. Un auditeur de Rote l'encense lui-même et puis les Evêques non-assistants, le gouverneur de Rome, le Prince assistant, etc., etc.

Après avoir de nouveau lavé ses mains et lu le psaume *Lavabo*, le Pape continue les prières de la Messe et entonne la Préface. Au *Sanctus*, huit votans de signature viennent se mettre à genoux sur la dernière marche de l'autel, avec des torches allumées. Toute l'assemblée est dans le recueillement et dans le silence; le Pontife a consacré; il adore; il montre au peuple la divine Hostie, en élevant ses bras perpendiculairement devant lui et les tournant ensuite à droite et à gauche. De même pour l'élévation du calice. Les gardes-nobles, les suisses se découvrent; les troupes, le genou en terre, présentent les armées; les trompettes font retentir la basilique, le chœur chante le *Benedictus*.

Avant le *Pater*, le votant-acolyte prend les burettes et la coupe, le Sacriste son voile, le chalumeau et un calice, pour les ablutions. Il les portent

à la crédence du Pape. L'échanson vide les burettes, les purifie, ainsi que la coupe, le chalumeau et le calice, et les remplit de nouveau, après avoir renouvelé l'épave de la prérogustation. L'acolyte et le Sacriste reprennent les vases, et, précédés des massiers et d'un maître des cérémonies, vont se placer à droite du trône, sur le gradin supérieur.

Le Pape, après avoir divisé l'hostie en deux parties, dit l'*Agnus Dei*, que les chantres ne finissent que lorsqu'il aura communiqué. Il donne la paix au Cardinal-Evêque assistant, aux deux Cardinaux-Diacres, fait une genuflexion au Saint-Sacrement, et, la tête découverte, les mains jointes, accompagné des Cardinaux et prélats assistants, il retourne au trône.

Cependant le Cardinal-Evêque assistant est allé porter la paix au premier Cardinal-Prêtre, au premier Cardinal-Diacre, au premier Patriarche ou Archevêque assistant à droite et à gauche du trône, enfin, à un auditeur de Rote, qui, accompagné d'un maître des cérémonies, la porte au premier Evêque non-assistant, au Prince assistant, etc. Les divers corps la reçoivent à leur tour, et leurs membres se la communiquent.

Le maître des cérémonies a placé sur la patène, pour recevoir et garantir la sainte Hostie, l'étoile d'or aux douze rayons, portant les noms des douze apôtres, symbole de l'étoile qui guida les Mages. Le Cardinal-Diacre d'office prend la patène, l'élève jusqu'à la hauteur de son front, se tourne à droite, et l'élève plus haut, se retourne à gauche et l'élève encore, une troisième fois, toujours de manière à ce que le Pape et le peuple puissent tous deux la voir, du trône et de la basilique. Il la donne, avec l'hostie consacrée, assujettie par l'étoile, au sous-diacre agenouillé, qui, l'ayant reçue sur ses mains, couvertes d'un voile brodé d'or, se relève et la porte de l'autel au trône. Toute l'assistance est prosternée; le Pape, à genoux, adore; il se relève, incliné et priant; le sous-diacre se place à sa gauche. Le Cardinal-Diacre, demeuré à l'autel, prend le calice où est le précieux sang de Jésus-Christ, l'élève par trois fois pour le montrer et au peuple et au Pape, comme il a fait pour la divine Hostie, et le recouvrant d'une palle brodée d'or; il le porte au Pontife, qui, à genoux sur son trône, adore et se relève. Le Cardinal-Diacre se place à sa droite. Deux des premiers Patriarches ou Evêques assistants présentent le missel: le Pape lit les oraisons. L'étoile d'or est enlevée de dessus la patène, que tient le sous-diacre; le Pape prend de la main gauche une des deux parties de l'hostie, dit le *Panem caelestem*, le *Domine non sum dignus*, et communique. Le Cardinal-Diacre présente le calice, le Cardinal-Evêque le chalumeau d'or; le Pape le plonge dans le calice, et boit ainsi une partie du Précieux-Sang.

Après l'avoir pris, le Pape partage en deux la seconde partie de l'hostie, et donne la communion au Cardinal-Diacre et au sous-diacre latin. Ils se relèvent, reviennent à l'autel, le premier portant la patène, le second le calice et le chalumeau d'or; le Pape et toute l'assistance fléchissent le genou. Le sous-diacre purifie la patène sur le calice; le Cardinal-Diacre consomme, avec le chalumeau, une partie du Précieux-Sang; le sous-diacre consomme le reste, sans se servir du chalumeau, et purifie le calice.

Le Pape prend les ablutions dans le second calice pour cela préparé, purifie ses doigts avec du vin versé par le premier Cardinal-Prêtre, reprend la mitre et se lave les mains. Il descend du trône et monte à l'autel pendant que le chœur chante l'antienne de la Communion; après l'*Te missa est*, chanté par le Cardinal-Diacre, l'auditeur de Rote, en tunique, prend la croix pontificale, se place devant le Souverain-Pontife, qui bénit l'assemblée et lit le dernier évangile. Le Pape demeure ensuite quelque temps en prière, à genoux sur un prie-dieu, au pied de l'autel.

Le Pape monte sur la *sedia*, et le Cardinal-Archiprêtre de la basilique lui présente, dans une bourse de soie blanche, brodée d'or, le *presbyterium* (S) en monnaies antiques (25 Jules), disant: *Beatissime Pater, Capitulum et Canonici hujus sacro sanctae Basilicæ, Sanctitati Vestrae consuetum offerunt presbyterium, pro missâ bene cantatâ.*

Le cortège se reforme, parcourt la grande nef de la basilique, s'arrête devant la chapelle du Saint-Sacrement, où le Pape fait une courte prière, traverse le portique et se rend processionnellement à la grande loge (*loggia*, balcon ou tribune) qui domine la place de Saint-Pierre.

Une foule innombrable remplit la place immense; sur les galeries et terrasses de la colonnade sont les sièges occupés par les princes et les étrangers distingués de toute nation. Le cortège entre et se range dans la *loggia*, la croix papale apparaît entre les sept chandeliers; voici la *sedia* avec les fiabelles, voilà le Pape, sous le grand dais flottant; les chantres font retentir dans les airs les accens de Palestrina: *Corona aurea super caput ejus.*

Le chant cesse, le Cardinal-Doyen récite le *Pater*; il chante et le chœur répond:

Canemus Domino.—r. Gloriosè enim magnificatus est.
 Buccinate in noenia tubæ.—r. In insigni die solemnitatù vestra.
 Jubilate Deo omnis terra.—r. Servite Domino in lætitia.
 Domine exaudi orationem meam.—r. Et clamor meus ad te veniat.
 Dominus vobiscum.—r. Et cum spiritu tuo.

Le Cardinal-Doyen s'approche du Pontife et récite sur lui l'oraison latine dont voici la traduction:

« Dieu éternel et tout-puissant, dignité du sacerdoce et auteur de la royauté, fais la grâce à ton serviteur Pie, notre Pontife, de régir avec fruit ton Égli-

(7) Ce rite rappelle les antiques usages des cours de l'Orient, où le Prince ne touchait à aucun met, ne portait à ses lèvres aucune liqueur qu'après que les officiers de la maison en avaient goûté pour s'assurer que tout était bon.

(S) Le mot *presbyterium* se prend, comme on voit, en plus d'un sens; voyez le livre de Pierre Moretto: *Ritus dandi presbyterium Papæ, card. et clericis non nullarum ecclesiarum Urbis.*

se, afin que, constitué et couronné par la miséricorde, père des rois et guide de tous les fidèles, toutes choses, par la secourable Providence, soient gouvernées comme il convient. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui vit et règne avec toi, Dieu, en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles : Amen."

A ce moment, le second Cardinal-Diacre ôte la mitre au Pape, et le premier Cardinal-Diacre, auquel est réservé le privilège de le couronner, lui met la tiare sur la tête en disant :

"Reçois la tiare aux trois couronnes, et souviens-toi que tu es le Père des Princes et le guide des Rois sur la Terre, le Vicaire de notre Sauveur Jésus-Christ, à qui est l'honneur et la gloire dans les siècles des siècles : Amen."

Accipe tiaram, tribus coronis ornalam, et scius tu esse Patrem Principum et Regum rectorum orbis in terra, Vicarium Salvatoris nostri Jesu Christi, cui est honor, et gloria, in sæcula sæculorum Amen.

La *sedia* avance, portant vers le peuple, qui d'en bas le contemple, le Pontife couronné : deux Evêques à genoux tiennent l'un le livre, l'autre le cierge allumé, et le Pape prie :

"Que les saints apôtres Pierre et Paul, dans la puissance et l'autorité desquels nous mettons notre confiance, intercèdent eux-mêmes pour nous auprès du Seigneur.

"Que par les prières et les mérites de la bienheureuse Marie toujours Vierge, du bienheureux Michel archevêque, du bienheureux Jean-Baptiste, et des saints apôtres Pierre et Paul et de tous les Saints, le Dieu tout-puissant ait pitié de vous, et que, tous vos péchés étant remis, Jésus-Christ vous conduise à la vie éternelle : Amen.

"Indulgence, absolution et rémission de tous vos péchés, un tems de véritable et abondante pénitence, un cœur toujours pénitent et la correction de la vie, la grâce et la consolation de l'Esprit-Saint et la persévérance dans les bonnes œuvres vous soient accordés par le Seigneur tout-puissant et miséricordieux : Amen."

Et le Pontife se lève ; il est debout sur la *sedia*, entre la terre et le ciel, les yeux en haut, les bras étendus ; trois fois sa main trace dans l'air le signe de la croix, à droite et à gauche, devant lui ; il bénit : *Benedictio Dei Omnipotentis, Patris, et Filii, et Spiritus Sancti, descendat super vos, et maneat semper : Amen.* Et l'*Amen*, trois fois répété, remonte comme un seul cri du sein de la multitude, et les cloches de la basilique et l'artillerie du château Saint-Ange l'accompagnent, le portent au loin.

Avant de quitter la *loggia*, le Souverain-Pontife donne une dernière bénédiction, et la *sedia* rentre, pendant que le peuple se précipite aux avenues du portique pour prendre des mains des deux Cardinaux-Diacres assistants les formules imprimées (les unes en latin, les autres en italien) de l'indulgence plénière accordée à tous ceux qui ont reçu avec les dispositions requises la bénédiction papale.

Les Cardinaux quittent les habits sacrés, et, couverts du manteau rouge, ils accompagnent le Pape, porté sur la *sedia*, à la salle des paremens : là, quand il a repris son costume habituel, le Saint-Père écoute le Cardinal-Doyen, qui le complimente de bonheur et de prospérité, *ad multos annos*. Le Saint-Père remercie, demande à ses Frères le secours de leurs prières et de leurs conseils, et précédé de la croix, accompagné de son cortège privé, il rentre dans le palais.

La joie de Rome est grande en ce jour : durant les deux nuits qui suivent, ce ne sont de toutes parts que signes d'allégresse, feux de joie, pétards, boîtes qui éclatent, salves d'artillerie, illuminations ; les palais des Cardinaux, des prélats, des ambassadeurs, des fonctionnaires de tous les ordres resplendissent de luminaires, la façade de Saint-Pierre inonde de ses feux tous les alentours, et la ville entière contemple au château Saint-Ange le gigantesque feu d'artifice, la *Girandola*. Chaque année, toute la cérémonie et les mêmes fêtes se renouvellent au jour anniversaire du couronnement, à moins toutefois que l'anniversaire ne tombe au Carême, car alors on remet à Pâques la solennité.

CORRESPONDANCE.

M. L'ÉDITEUR,

Quand nous avons dit que la capacité de posséder, était naturelle à la corporation, et que l'homme est parfaitement libre d'acquiescer ou pour soi exclusivement, ou conjointement avec d'autres, nous n'avons rien avancé que ce que confirme le bon sens de tous les siècles. En voici un exemple.

Les Esséniens étaient une association religieuse qui se forma chez les juifs avant, ou pendant le règne d'Hyrcaan, c'est-à-dire, au moins cent ans avant J.-C. ils continuèrent de fleurir au moins durant tout le siècle qui précéda et celui qui suivit immédiatement le commencement de notre ère. Joseph, Philon et Pline, qui nous en ont transmis la mémoire, nous apprennent qu'il y en avait plus de quatre mille en Judée, et un plus grand nombre en Egypte ; qu'il y en avait même dans la plus grande partie de la terre habitée ; qu'ils ne se mariaient point, et faisaient l'admiration de tout le monde par la sainteté et la simplicité de leur vie ; qu'ils ne possédaient rien en propre, mais mettaient tout en commun ; que leurs possessions consistaient principalement en immobilités, et qu'ils choisissaient des personnes d'une vertu et d'une intégrité reconnue pour recueillir leur revenu. Voyez Rohrbacher, hist. eccl. tom. 3. p. 522.

Il est évident que les Esséniens, soit en Egypte, soit dans les autres pays,

n'étaient pas tous concentrés dans le même local, mais qu'ils formaient différentes fractions, ou communautés partielles. Voilà donc d'innombrables communautés, parsemées sur tout le globe habité, dont la capacité naturelle de posséder est reconnue de tous les gouvernemens juifs, grecs, romains et barbares ; voilà en même tems l'exercice de cette capacité protégé par la loi, tout comme le droit des individus ; car il est hors de doute que ni les parens d'un Essénien, ni les étrangers, ne s'avisaient d'envahir cette propriété commune, plutôt que celle d'un particulier.

Les historiens précités ne disent pas qu'un d'entr'eux possédait des biens et en nourrissait les autres ; mais ils disent expressément que personne ne possédait en propre, et que celui qui était riche en entrant dans la société, n'avait pas plus que celui qui y était entré avec rien. Il paraît donc bien clair que l'iniquité de la loi qui oblige de mentir, c'est-à-dire, qui oblige un individu de se porter pour propriétaire vrai et unique d'un bien commun pour garantir la communauté d'une spoliation légale, n'existait pas encore.

Remarquons bien ici que le droit naturel de posséder ne se borne pas à valider et légitimer la possession dans le for de la conscience ; il défend en même tems à toute personne tant individuelle que collective, tant par sa propre autorité que par celle de la loi, d'en empêcher ou troubler la jouissance sous peine de restitution, ou d'indemnisation. S'il en était autrement, le droit ne serait plus un droit, ce ne serait qu'une simple tolérance précaire, au lieu qu'il a toujours été tenu pour un avantage qui, d'un côté donne à l'ayant droit, un pouvoir exclusif sur ce qui en est l'objet, et de l'autre lie tout homme par l'obligation de ne pas nuire à ce pouvoir. Je n'ai pas seulement le pouvoir de tenir, de cacher ma bourse, mais encore de prohiber obligatoirement que personne ne la touche, fut-elle sous la main de tout le monde. Donc si j'ai le droit naturel d'acquiescer, j'ai également droit que personne n'entrave l'exercice de ce droit ; si on le fait, une indemnisation me sera due à titre de justice. De là il est aisé de conclure que l'état ne peut, sans injustice et sans encourir l'obligation de restituer, ni prêter sa force à ceux qui revendiqueraient la propriété d'une corporation, ni refuser sa protection à la corporation (même non légalement reconnue) pour la maintenir dans son droit de jouir et d'acquiescer. Il ne peut pas prêter sa force à celui qui revendique la propriété d'une corporation, parce que ce serait coopérer positivement à l'injustice ; ce qui est un crime, et impose l'obligation de restituer le total, à défaut du principal damnificateur. Il ne peut pas dénier sa protection, parce qu'il serait coopérateur négatif, et tenu à la restitution, à défaut du coopérateur positif ; c'est-à-dire, qu'il serait obligé de payer à la corporation tout ce qu'elle aurait perdu ou aurait manqué d'acquiescer, faute de protection. La coopération négative est le déni dommageable d'une action due par *quasi-contrat*. Or il y a un *quasi-contrat*, ou convention tacite, entre l'état et la nation, que celui là protégera tous les droits, et que celle-ci paiera les subsides. Donc si l'état dénie sa protection à la corporation en sorte qu'elle ne puisse pas jouir de son droit naturel d'acquiescer et de posséder, il viole un engagement de justice, et contracte l'obligation de restituer.

En vain me répétera-t-on que l'état n'est pas obligé de défendre des droits qu'il n'a pas reconnus ; d'appuyer une corporation qui, à ses yeux, n'existe pas. Car il n'est pas au pouvoir de l'état de restreindre et de limiter à son gré la loi naturelle, de dire : je ne serai obligé que quand je le voudrai, que lorsque j'aurai bien voulu accorder ma protection au prix des conditions onéreuses qu'il m'aura plu d'imposer au réclamant. La loi naturelle impose ses obligations absolument et indépendamment de toute acceptation et amendement de la part de l'homme. Que diriez vous du particulier qui déclarerait que toute chose qui ne portera pas empreint le non du maître ; qui ne sera pas en telle place, n'aura pas telles conditions, sera censée une chose sans maître, et qu'il lui sera loisible de se l'approprier ? ne diriez vous pas qu'il met, à la vérité, une restriction à son brigandage, mais que pourtant il n'est rien autre qu'un injuste ravisseur ? que diriez vous encore d'un gouvernement qui aurait pour règle et maxime que tous les droits des particuliers sont envahissables, jusqu'à ce que l'individu qui en est investi par la nature, soit venu se mettre entre les mains des notaires et des avocats, et que, par une longue série de formalités, il ait obtenu un acte authentique qui lui permette de jouir des droits et privilèges que la nature lui accorde ? vous vous écrieriez à juste titre : c'est là de la tyrannie ; notre gouvernement nous fait acheter bien cher ce qui nous appartient.

Autre objection : une corporation non légalement reconnue est censée inconnue et non existante. Je réponds que les prétextes d'ignorance n'excusent pas plus le gouvernement de l'omission de ses devoirs que le particulier. Quand on peut et doit connaître celui à qui on doit, on ne s'exempte pas légitimement de le payer en disant : je ne le connais pas, ou je ne suis pas censé le connaître. Or le gouvernement peut et doit tout aussi bien connaître l'existence et le droit de la corporation, que l'existence et le droit du particulier, le témoignage des sens et des hommes certifie également l'un et l'autre. A ce témoignage qui fait la base de toutes les opérations morales, se joint quelquefois le certificat authentique de l'autorité ecclésiastique ; quelle certitude plus grande peut-on désirer ? Les anciens gouvernemens avaient-ils plus de certitude de l'existence communale des enfans des prophètes dont il est parlé au troisième livre des rois (ch. 18 et 20) et au quatrième (ch. 2, 3, 4) ? des Réchobites dont il est fait mention dans Jérémie, ch. 35 ? des Esséniens dont il est ici spécialement question ? des églises et du clergé local des chrétiens, des moines et des vierges des dix premiers siècles de notre ère ? cependant ils les ont protégés dans la jouissance de leurs droits, sans les avoir préalablement forcés de postuler et d'obtenir des lettres patentes.

Mais, dit-on, la loi est telle, il ne reste d'autre parti que celui de la soumission. Je demande excuse; à tout lézé reste le droit d'exiger par les voies légitimes une adéquate réparation. On l'a déjà dit, et on le répète, nous demandons, non comme une grâce, mais comme un dû strict la révocation des lois qui pèsent injustement sur nous. Dans tous les âges: il y a eu des gouvernemens peu équitables et par conséquent des lois injustes. Aussi de tous tems les bons gouvernemens, succédant aux mauvais, se sont fait un devoir d'abroger les lois iniques qu'ils ont trouvées existantes à leur avènement. L'Angleterre vient d'en donner un bel exemple. Nous sommes convaincu que dans la plupart des personnes qui composent le gouvernement du Canada, il n'y a pas moins de zèle pour l'équité naturelle, que n'en a montré le parlement anglais durant la session de 1846, et avant lui tant d'autres gouvernemens. Ce n'est donc point l'aigreur, ni aucune vicieuse affection qui nous fait parler, mais une pleine conviction de l'esprit juste et de la droiture des sentimens de ceux qui liront cette discussion qui n'est qu'une application des principes qui s'enseignent dans toutes les écoles catholiques. R.

Il faut que la reconnaissance laisse vieillir le bienfait.

CHARRON.

BULLETIN.

Vol. de Calices.—*De la correspondance du Tablet.*—*Le Cardinal Micara vivant.*—*Conversions.*—*Prétendu divorce de M. Newman.*—*Sacres d'évêques.*—*Première pierre d'un couvent.*—*Le Puséysme.*—*Projectiles de Mexicains.*—*Exercices Littéraires.*

• • • La communication de Longueuil paraîtra au prochain numéro.

—On nous écrit de Répentin que deux calices ont été volés dans la sacristie de cette paroisse dans la nuit du 30 juillet. Si les vols d'églises recommencent, il sera encore nécessaire aux curés de transporter tous les soirs les vases sacrés, et autres meubles d'argent dans leur presbytère, et même de ne plus conserver la sainte Eucharistie dans les ciboires ordinaires, à cause des profanations qui pourraient en être la suite.

—Le *Canadien* de Québec croit que nous nous sommes mépris sur le but et le sens de la correspondance du *Tablet*, au sujet du *comité de secours*; cela pourrait bien être; mais aussi, nous ne voudrions pas qu'on se méprit sur le but de notre article; nous avons mis en doute la véracité de la correspondance envoyée au *Tablet*; nous avons dit que nous ne la citons que pour faire voir comment on nous représente au-delà des mers: nous avons ajouté que si la chose, ou une partie de la chose était vraie, les personnes respectables et les hauts dignitaires qui font partie du *comité de secours* s'en seraient retirés, et de plus, que les malheureux qui étaient ainsi molestés n'auraient pas manqué de porter leurs plaintes devant les tribunaux. Il reste donc, suivant nous, au correspondant du *Tablet*, de faire connaître au public dans quel sens et pour quel but, il a publié son fameux paragraphe.

—L'*Univers* dément en ces termes la nouvelle qu'il avait donnée de la mort du Cardinal Micara:

« Nous avons reproduit hier une correspondance de Marseille publiée par la *Gazette de Lyon* et annonçant la mort du cardinal Micara. Nous sommes heureux d'annoncer que le *Diario* du 10 et une lettre de Rome, datée du 11, écrite par un prélat romain, loin de confirmer cette triste nouvelle, ne parlent même point de la maladie de l'illustre et pieux cardinal. Nous pouvons donc espérer que le bruit accueilli par la *Gazette de Lyon*, et qui a si vivement affligé tous les catholiques, n'a rien de fondé. »

—Le *Cambridge Advertiser* annonce deux conversions remarquables. Le rév. M. Horne a renoncé à ses Rectorats de St. Laurent, et de St. Jean de Southampton pour embrasser la Religion Catholique.

Lady Georgiana Fullerton, sœur du lord Granville, et auteur du célèbre roman d'Ellen Middleton, vient aussi de rentrer dans le sein de l'Eglise catholique.

Le *Banner of the Cross* rapporte que les protestans se lamentent encore de la défection du rév. Edgar P. Whadhams; diacre, missionnaire de Ticonderoga, New-York, qui a fait ses adieux à sa congrégation, pour s'attacher à la Religion Romaine.

—Le *Christian Observer* dit que M. et Mme. Newman ont mutuellement consenti à se séparer *a vinculo matrimonii*, afin que M. Newman pût entrer dans les ordres sacrés: or ce divorce de M. Newman est une pure fabrication, car ce Monsieur n'est pas marié; mais les protestans, qui ne sont pas scrupuleux sur le lien du mariage, voudraient bien s'autoriser de l'exemple de l'Eglise catholique.

—Le rév. Dr. Wathorne a été sacré, le 21 du mois dernier, comme vicaire apostolique du district de l'ouest, en Angleterre, dans l'église du St. Sacrement à Coventry. L'évêque consécrateur était le très-rév. Dr. Briggs, assisté des très-révs. Griffiths et Warring. Le sermon fut prêché par Mgr. Wiseman.

Le rév. F. J. Nicholson, carme-déchaussé, et dernièrement de l'église de Ste Thérèse, à Dublin, a été sacré à Rome le 24 mai, par le cardinal Franconi, comme coadjuteur de l'évêque de Corfou. Il est nommé évêque d'Hiéropolis *in partibus infidelium*; le même titre avait été donné au présent archevêque de Dublin, le très-rév. Dr. Murray, quand il fut nommé en 1809, coadjuteur du très-rév. Dr. Troy.

—Le 24 juin, fête de St. Jean-Baptiste, le très-rév. Dr. Briggs a béni la première pierre du couvent de la Ste. Trinité; le terrain a été généreusement donné par l'hon. sir Ed. Vavasour; ce monastère contiendra une école normale dirigée par des religieux destinés à l'instruction.

—Les journaux anglais nous rapportent un fait qui démontre clairement que le puséysme se met au-dessus du qu'en dira-t-on du bas clergé; lorsque l'on posa la première pierre de l'église et de l'école de St. Barnabé, *Grovesnor Row, Pimlico*, le rév. M. Bennet a ordonné que l'on fit une procession dans les rues; cette procession était ainsi ordonnée; en tête, les enfans de l'école précédés de leur bannière; ensuite les garçons et les filles de l'école paroissiale, portant en distance de quinze à vingt, des croix enjolivées de guirlandes de fleurs; venaient ensuite les *sœurs protestantes de la charité*; les enfans de chœur en surplis blancs suivis de six diacres et prêtres ayant des étoles noires. Quand la procession fut arrivée à la pierre, le prêtre de la paroisse (the parish-priest, *to use his own words*), M. Bennet, lut un grand nombre de prières. Il ne faut pas oublier de noter que cette première procession protestante eut lieu le jour de la Fête-Dieu.

—Il ne fait pas bon de se battre à mitraille avec les Mexicains. Le *Courier* de la Nouvelle-Orléans dit que leurs projectiles sont de cuivre, et le verd-de-gris qui s'accumule dedans, rend les blessures extrêmement dangereuses.

—On lit dans *l'Aurore*:

Exercices littéraires du Collège de Montréal.—Mardi et mercredi les élèves du Collège de Montréal ont subi l'examen annuel qui précède ordinairement leurs vacances. Malgré le soin tout spécial qu'apportent les directeurs de ne faire qu'un examen purement classique, renfermé dans les bornes mêmes des études des élèves, on peut voir quel intérêt prend le public aux exercices littéraires des jeunes gens par la foule qui s'y porte avec tant d'empressement. Depuis plusieurs années surtout, l'affluence est telle à la dernière séance, que l'on a été forcé de recourir au système de donner des cartes d'entrée pour donner aux parens et aux amis des élèves le moyen d'assister à la distribution des prix. Cette année, la foule n'était pas moindre que les années précédentes et les élèves se sont faits remarquer par leurs progrès sur des sujets qui, quoique pas nouveaux dans les études, nous ont semblé cependant avoir été l'objet de soins spéciaux de la part des professeurs. Leurs expériences sur la Physique, par exemple, nous ont paru des plus satisfaisantes; aussi faut-il avouer que les instrumens sont des plus parfaits; et quelques uns d'entr'eux, nous croyons, sont uniques dans le pays.

Quelques uns des élèves ont prononcé des discours auprès desquels plusieurs de ceux de nos *grands* Législateurs feraient une singulière figure.

La distribution des prix, accordés avec toute la solennité ordinaire, a terminé la fête, et ouvert, à l'impatience des élèves, ces vacances pour lesquelles ils soupiraient depuis si longtems.

Quelques uns des élèves, à la tête desquels se trouve M. Lahaise, nous croyons, ont lancé deux superbes *mongolfières* qui se sont majestueusement élevées au-dessus de la ville aux applaudissemens de toute la foule. Un troisième ballon gonflé de gaz s'élevait aussi du jardin, mais se trouvait retenu par une corde.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

—Monsieur l'archevêque est arrivé hier l'après midi de sa visite pastorale, accompagné de MM. Dumoulin, curé d'Yamachiche et Carrier, curé de la Baie du Febvre; Sa grandeur est arrivée à tems pour faire la distribution des prix aux élèves du Petit Séminaire de Québec. Quand elle est entrée dans la salle des exercices, toute l'assemblée s'est levée par respect pour le premier de nos pasteurs.

Monseigneur le coadjuteur est arrivé ce matin de la mission qu'il a faite aux îlets de Jérémie.

FRANCE.

—Le *Journal des Débats* publie la lettre suivante, qui lui a été communiquée :

“ En 1836, j'étais à Naples, où j'ai eu l'honneur de connaître personnellement Mgr. Ferretti, qui y résidait alors en qualité de nonce. Il a laissé dans cette ville des souvenirs qui ne peuvent s'effacer, surtout dans le cœur des pauvres. A l'époque du choléra, il vendit ses équipages, ses meubles et sa vaisselle pour en distribuer le prix aux malheureux atteints du fléau. Pendant tout le tems que dura l'épidémie, il ne cessa de porter aux malades, avec des secours de sa bourse, les consolations de la religion. Dans ces visites, on le voyait toujours à pied, et quand on lui faisait à cet égard quelques observations, il répondait ces paroles remarquables : “ Lorsque les pauvres de Jésus-Christ meurent sur le pavé ses ministres ne doivent point y rouler carrosse.” A cette charité si évangélique il joint une modestie et une simplicité qui en rehaussent le prix. Son commerce est facile et agréable, et ceux qui l'ont connu ont toujours eu à se louer de son extrême bienveillance. Ces qualités de la vie privée deviennent des vertus sur un trône. Sa piété sincère s'allie à un caractère énergique et résolu.”

Univers.

—Nous ne publierons point la lettre que l'on va lire, et qui est en tout point de la plus exacte vérité, sans la faire précéder de quelques observations. C'est à regret, et seulement parce que notre conscience nous en imposait le devoir, que nous nous sommes décidés à dénoncer aux catholiques la conduite beaucoup plus qu'irréfléchie des ecclésiastiques français auxquels M. l'abbé Chervel fait allusion. S'ils s'étaient occupés de leurs fortune présente ou future sans que l'Eglise eût à en souffrir, nous aurions très certainement gardé le silence. Mais, après s'être livrés à M. Rossi, ils s'efforçaient de paralyser à Rome la légitime influence de notre illustre évêque, et méritaient la réprobation dont S. Em. le cardinal-évêque d'Arras devait, à l'égard de l'un d'eux, se faire plus tard le noble et courageux interprète. Mgr. Luquet vient aussi de nous donner la mesure du mal qui se préparait. Ce vénérable prélat ne s'indigne-t-il point à la seule pensée que l'on puisse l'accuser un seul instant de s'être associé à des intrigues dont l'existence n'est plus douteuse pour personne? Certes! nous eussions été bien coupables si nous avions laissé dormir dans nos cartons les renseignements précis qui nous venaient de plus d'un côté. Les catholiques, trompés d'abord par l'habit, auraient fini par s'apercevoir qu'ils prenaient des loups pour des bergers, et leur mépris eût été le juste salaire de nos timides réticences.

Rome 12 juin.

Monsieur le Rédacteur,

J'apprends qu'on m'attribue deux ou trois articles publiés ou reproduits par vous à diverses époques sur les négociations de M. Rossi, et qui contiennent des attaques personnelles contre plusieurs ecclésiastiques français résidant à Rome. Je crois de mon devoir de déclarer, comme vous le savez fort bien, Monsieur le Rédacteur, que ces imputations n'ont aucun fondement, et que je n'ai ni publié, ni rédigé, ni inspiré les articles dont il s'agit.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de ma haute estime pour votre personne, et l'assurance de tous mes vœux pour la prospérité de votre estimable feuille.

L'abbé P. P. CHERVEL.

ex-chaplain de Saint-Louis-des-Français.

L'*Ami de la Religion* confirme et complète ce matin les détails contenus dans un de nos derniers numéros sur la prélatrice romaine. Il établit qu'il y a deux sortes de prélatures; la *prélature de grâce* et la *prélature de justice*, et cinq catégories de prélats: 1o. les *prélats domestiques ou di manuelle*, dont le titre ne se perd pas; 2o. les *camériers secrets participants*; 3o. les *camériers secrets surnuméraires*; 4o. les *camériers secrets d'honneur*; 5o. les *camériers extra urbem*, dont le titre, sans fonction est purement honorifique. Dans le clergé français, MM. d'Isaard, Ruinat de Brimont, de Falloux et Lapostolle représentent la première de ces catégories; de même que MM. les abbés de Bévanger, Oriol, Veyssière, Scott et Noblet représentaient la dernière.

On est nommé prélat ou directement par le Pape, son choix étant un titre suffisant, ou par une décision du *tribunal de la signature*, qui reconnaît dans le candidat les conditions nécessaires de naissance, de savoir et de fortune. L'*Ami de la Religion* constate après nous que les prélats des dernières catégories perdent à la mort du Pape et leurs fonctions et le titre de *Monsignor*, mais il ajoute qu'il est d'usage que le nouveau Pape leur rende cette désignation honorifique. Cela se comprend d'autant mieux que de tems immémorial, ainsi que le fait remarquer l'*Ami de la Religion*, d'après l'auteur du Dictionnaire ecclésiastique, on a donné le titre de camérier “ à des ecclésiastiques distingués, soit pour récompenser leur mérite, soit pour ajouter à la splendeur de la maison pontificale.” Il est donc probable que le titre de camérier sera rendu à MM. les abbés Oriol, prêtre sacristain de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, Veyssière, rédacteur de l'*Ami de la Religion*, Noblet, etc., etc.; en un mot, à tous les prêtres français qui en étaient honorés au moment de la mort de Grégoire XVI.

Il résulte aussi de ces nouveaux et intéressants détails donnés par l'*Ami de la Religion* que le titre de *Monsignor*, donné en Italie aux camériers secrets, n'a nullement, en fait, malgré l'identité grammaticale, la même valeur que celui de Monseigneur, donné partout aux membres de l'épiscopat. Il est

facile de comprendre, en effet, sans vouloir établir un rapprochement impossible entre les dignités, qu'un titre qui se perd est très inférieur à un titre qui reste.

Univers.

IRLANDE.

—On lit dans les journaux irlandais :
“ Il s'est formé à Londres un comité qui renferme plusieurs des personnalités les plus influentes d'Angleterre, dans le but de parfaire une somme de 7,000 livres (175,000 fr.), qui servira à acheter une rente de 800 livres pour le révérend Théobald Mathew, le fameux fondateur des sociétés de tempérance. On veut le mettre en état de continuer activement son œuvre. Le comité a déjà publié un travail duquel il résulte que la somme déjà souscrite pour la liquidation des dettes contractées par le père Mathew, dans ses travaux philanthropiques, s'élève à 8,840 livres, et c'est à peine si l'on a pu liquider avec cette somme.”

Univers.

SUISSE.

—On se souvient que l'année dernière la Diète suisse fut unanime pour suspendre provisoirement la tenue du camp fédéral de Thun, afin d'éviter les collisions sanglantes entre les contingents des cantons victorieux ou battus sous les murs de Lucerne. Ce qui s'était passé au tir fédéral de 1844, où le drapeau valaisan avait été percé de balles radicales, et où ses porteurs avaient manqué d'être mis en pièces par les révolutionnaires, autorisait toute crainte à cet égard; d'ailleurs les sanglantes violences auxquelles les Lucernois se voient exposés dès qu'il franchissent les limites de leur canton, du côté d'Argovie, de Berne et de Soleure, montrent aujourd'hui encore tout ce qui peut résulter d'affreux d'une réunion de troupes de ces différents cantons dans un même camp. Aussi les cantons catholiques ont-ils donné mandat à leurs députations de voter pour une nouvelle suspension du camp de Thun. Les cantons radicaux, au contraire, celui de Zurich, qui doit présider la Diète, insiste pour que cette assemblée décrète la tenue du camp. Autant que l'on peut, à ce sujet, prévoir l'avenir, la Diète se partagera sur cette question, comme elle l'a fait pour la question des Jésuites. Si au contraire le radicalisme obtenait la majorité d'une ou de deux voix, les cantons catholiques se refuseraient à obtempérer aux conclusions. C'est ce qu'attend le radicalisme du Vorort pour ordonner contre eux la contrainte militaire, ce qui ne manquerait pas d'occasionner des collisions plus sanglantes encore que celle des corps-francs.

Univers.

NOUVELLES DIVERSES.

CANADA.

Il a plu à Son Excellence, le gouverneur-général, associer au bureau médical examinateur pour le district de Montréal, en vertu de l'ordonnance 28, Geo. 3, c. 8, les messieurs suivants, savoir :

Wolfed Nelson,
Francis Badgley,
Pierre Antoine Connefroy Munro,
William Sutherland, et
Jean Gaspard Bibaud, écuyers, docteurs en médecine.

—Lundi prochain il se tiendra, à la Maison d'Ecole de l'Evêché, un Bazar en faveur des pauvres. On espère que le public le patronisera.

—L'administration vient de donner un successeur à sir Allan MacNab. Le lieutenant-colonel Plomer Young a été choisi pour le remplacer comme adjudant-général des milices du Canada. Nous connaissons peu de chose de M. Young, si non que c'est un ancien militaire qui, pendant les troubles de 1837-38 remplissait la place d'adjudant-général dans le Bas-Canada. Lord Sydenham le démit de cette place et la donna au colonel Gagy.

Minerve.

—Le *Herald* approuve la nomination du col. Young, tandis que le *Morning Courier* la censure hautement sur le principe très-judicieux, que M. Young est un militaire, étranger au pays, qui ne connaît ni les besoins ni les usages de ses habitants, tandis qu'il se trouve un si grand nombre de citoyens du Canada qui ont plus de titres à cette nomination que le colonel Young.

Idem.

—C'est aujourd'hui, à onze heures, qu'a lieu aux Trois-Rivières, la vente de cette belle propriété appartenant au gouvernement, connue sous le nom de Forges de St. Maurice.

Terrible catastrophe.—Accident de Steamboat.—Hier la nuit, la ville des Trois-Rivières a été le théâtre d'un terrible accident causé par l'ambition des propriétaires des steamboats. C'est à quoi on devait s'attendre tôt ou tard. Le *Québec* qui était à la poursuite du *Montréal*, qui était parti de Québec une heure avant l'autre, arriva aux Trois-Rivières au moment où le *Rowland Hill* laissait le quai. Le *Québec* dont les mouvements n'avaient pas été arrêtés à temps, frappa le *Rowland Hill* dans son aile, et le coup fut si fort que ce dernier prit assez la bande pour laisser entrer l'eau dans le vaisseau. On peut se faire une idée de la terreur et de la confusion qui régnaient à bord. La plupart des passagers se précipitèrent dans le fleuve et il est impossible de constater pour le moment combien il en a péri. —L'équipage et les passagers du *Québec*, comme de raison, firent tout ce qui était en leur pouvoir pour secourir les naufragés; mais la nuit était si noire que le nombre de ceux qui ont péri doit être grand. Le *Rowland Hill* qui dérivait toujours pendant qu'on secourait les passagers, fut conduit à la remorque du *Québec* et échoué sur une des îles de la rivière St. Maurice à un mille des Trois-Rivières.

Le Québec dont l'avant est fort endommagé, n'est arrivé à notre port aujourd'hui que vers midi. Les rapports que nous avons pu nous procurer sur l'accident sont contradictoires. Suivant quelques uns il paraîtrait qu'il n'y a que deux personnes qui auraient péri, le cuisinier qui s'est noyé, et un passager qui a été écrasé. Mais d'autres disent que le nombre des victimes est plus grand. Ce qu'il y a de certain c'est que le choc a été si fort que l'un des ailes du *Rowland Hill* a été complètement emportée et que la coque du vaisseau a été entièrement submergée; et dans la confusion qui régnait, par une nuit obscure, on est porté à croire que le nombre des victimes doit être considérable.

— L'*Aurore* dit, qu'il y a eu 20 à 30 personnes de noyées.

— Voici ce qu'on rapporte sur la catastrophe d'hier la nuit, lorsque le Québec, montant, et le *Rowland Hill*, descendant, se sont rencontrés près du port des Trois-Rivières. Le *Rowland Hill*, avait quitté le débarcadère et reprenait sa route pour Québec, lorsque le Québec, gagnant le port, filait avec vitesse, chose assez extraordinaire, pour gagner au port, au milieu de plusieurs navires, et heurta le *Rowland Hill* au point de lui enlever une de ses ailes. La confusion, les cris, la terreur étaient à bord des deux vapeurs, et plusieurs personnes, dit-on, ont été meurtries, tuées, et précipitées à l'eau; on ignore encore le nombre des victimes. Les passagers du *Rowland Hill* se sont embarqués à bord du Québec, d'autres à bord du *Sydenham*. M. Lecheminant, qui était à bord du *Rowland Hill* avec sa famille, est revenu ce matin avec les siens, sain et sauf, mais ses habits étaient couverts de farine provenant des barils qui ont été mis en pièces.

On ajoute que le *Rowland Hill* avant d'avoir été touché en lieu sûr par le Québec, avait été entraîné en dérive à plus de 2 milles de distance et que lorsqu'on est parvenu à le rejoindre on s'aperçut qu'il avait pris feu. Cependant à l'aide d'eau et d'efforts, à coups de hache, on est parvenu à l'éteindre.

Journal de Québec.

— Outre les détails contenus dans le paragraphe précédent, nous apprenons d'un passager à bord du Québec, habitant de la paroisse de St. Pierre les Becquets, qu'une dizaine d'habitans au moins de sa paroisse ont péri dans la malheureuse collision des deux bateaux. L'un d'eux surtout, le nommé Jean Thomas Pepin, a été littéralement coupé en deux : une moitié est tombée à l'eau, et l'autre moitié est restée à bord du *Rowland Hill*, d'où on les a retirés, et elles étaient exposées toutes deux hier matin sur le quai des Trois-Rivières. Une autre individu de la même paroisse qui se trouvait sur le quai lors de l'accident, dit avoir vu plus de huit personnes tomber à l'eau. Cette affreuse perte explique assez le laconisme des gens du steamboat de la bouche desquels nous avons eu tout la peine du monde à arracher le gros des détails. Les passagers du *Rowland Hill* se sont embarqués à bord du Québec, d'autre à bord du *Sydenham*. M. Lecheminant de Québec qui était à bord du *Rowland Hill* avec sa famille, est retourné hier matin à Québec avec les siens, sains et saufs; mais ses habits étaient couverts de farine provenant des barils qui ont été mis en pièces.

Revue Canadienne.

— Il paraît que des mouvemens s'organisent dans l'Oregon. La compagnie de la Baie d'Hudson a acheté d'un Américain le Cap-Désappointement sous le prétexte de transporter le Fort Vancouver, mais dans le but, dit-on, d'y ériger des fortifications. Ce cap est à l'entrée de la Rivière Columbia. On pense que le gouvernement des États-Unis va s'opposer à cette transaction, et adopter des moyens pour empêcher l'érection de ce fort.

Minerve.

Accidents.—Un cultivateur de Berthier du nom de M. Jérôme Auré, tomba du haut d'une grange qu'il élevait le 15 ult. et fut recueilli sans sentiment, mais par les soins médicaux qui lui furent prodigués, eut beaucoup mieux.

Au même lieu un autre du nom de M. Piet, eut le corps écrasé par la chute d'un pan de grange qui tomba sur lui. Il est dans un état désespéré.

Aurore.

Actes officiels.—Une proclamation de Son Excellence le gouverneur général, en date du 20 juillet, offre une récompense de £100 pour la découverte et la conviction de la personne ou des personnes qui dans le matin du 23 juin dernier, auraient incendié la maison d'Adam Henry Myers, située dans la commune de Murray, comté de Northumberland, district de Newcastle, Haut-Canada.

Une autre proclamation, en date du 22 juillet, déclare en vigueur, à compter de ce jour, par suite du changement des droits sur les céréales dans le Royaume-Uni, la section troisième de l'acte de la dernière session du parlement provincial, intitulé "Acte pour changer et amender les lois imposant des droits provinciaux de douane," ainsi que le tableau de droits annexé au dit acte et marqué A.

Canadien.

— Le comité général de secours a décidé hier à une forte majorité que tous les billets placés entre les mains des incendiés, et ne devant être payables que lorsqu'ils auraient bâti en matières incombustibles, soient payés sans délai et sans conditions. Cette détermination du comité est excellente et aurait dû être prise il y a longtems.

Journal de Québec.

— La bouilloire du petit steamer du capitaine Bazile Demers, de St. Nicolas, a fait explosion ce matin, lorsque ce bâtiment entrant à la Place. Plusieurs habitans de St. Nicolas et des environs se sont précipités à l'eau par frayeur. Mais, après ce coup, on a beaucoup ri, parce qu'il n'y avait aucun danger réel, et plusieurs en ont été quittes pour s'être lavés à la grande eau.

Idem.

Récollections.—Nous sommes heureux d'apprendre que partout les récoltes sont dans le plus bel état possible. Il y a longtems que les cultivateurs ont pu se flatter de voir leurs peines récompensées comme elles paraissent devoir l'être cette année.

La *Gazette de Québec* parle dans le même sens des récoltes du District. Les patates ne paraissent pas encore être affectées, le bled qui commence déjà à mûrir n'a pas été atteint du fléau ordinaire. Ce sont de consolantes nouvelles.

Idem.

FRANCE.

— En déblayant un ancien puits, à Saint-Jean-Pierre-Sixte, près de Nogent-le-Rotrou, on a trouvé des traces excessivement curieuses du culte druidique. Après avoir ôté la terre, et enlevé quelques pierres qui couvraient l'orifice du puits, on a rencontré un lit de bois, puis un lit de squelettes placés debout, et à plusieurs autres reprises, de nouveaux lits de bois et de nouvelles rangées de squelettes, toujours superposés dans le même ordre.

— Nous trouvons dans le *Sémaphore* de Marseille une correspondance du 1er juin, où nous prenons les détails curieux qui suivent sur un vol de dépêches commis au préjudice de M. Rossi.

— Les dépêches de l'ambassade de France, parties le 28 mai de Rome et confiées à un protonotaire apostolique français, ont été volées sur la route de Civita Vecchia. La négligence vraiment étrange dont M. le protonotaire a fait preuve dans cette circonstance est le sujet de mille commentaires. M. Rossi, qui, ainsi que beaucoup d'autres personnes, éprouvait, dit-on, peu de sympathie pour ce protonotaire, est ainsi soumis à une nouvelle et désagréable épreuve. Les dépêches de Paris sont les seules qui aient été enlevées; celles à l'adresse de Marseille ont été retrouvées sur la route; elles étaient dans le sac de nuit de M. le protonotaire. Il est certain que ce vol n'est point le résultat de la cupidité, ce qui en fait jusqu'à ce moment un véritable mystère. A l'avenir, l'ambassade de France aura sans doute un courrier de confiance pour porter ses dépêches. M. Rossi fils part ce soir en courrier extraordinaire, voie de mer; il est porteur des dépêches de M. l'ambassadeur de France pour le gouvernement français.

Univers.

— Le ministre de la justice vient de donner avis au procureur-général près la Cour royale de Dijon que le ministre de l'agriculture, prenant en considération les vœux exprimés par ce magistrat pour que de prompts secours fussent accordés aux victimes des incendies qui ont eu lieu dans son ressort, a ouvert à cet effet un crédit provisoire de 10,000 fr.

— L'éruption du volcan de Saint-Vincent, à la Martinique, dont on avait vaguement donné la nouvelle, se trouve pleinement confirmée par une lettre de la colonie. Le volcan lance continuellement d'énormes colonnes de fumée, et de tems à autre des gerbes de flamme qui éclairent d'une lueur sinistre toute la campagne environnante; des bruits sourds, pareils à des roulemens de cavalerie sur un pont, des commotions saccadées viennent de plus épouvanter les habitans, déjà consternés de ce phénomène, et leur font appréhender à tout moment quelque catastrophe.

Ami de la Rel.

— Dans la commune de Ruffey, une blanchisseuse jette un chiffon au feu, il en sort de la fumée. On crie : Au feu ! on sonne le tocsin, les pompiers d'une ville voisine se dévouent, et le feu est éteint...

— Une femme a trouvé dans les décombres d'une ancienne carrière aux environs de Plombières (Côte-d'Or), un vase renfermant 2,400 pièces de monnaie. Deux, sont des six-blancs d'autrefois, l'effigie de Louis XIV, avec ces mots au revers : XXX deniers. Ces pièces de monnaie sont toutes de 1695 à 1709, avec la même effigie et toutes aussi de même valeur; neuves pour la plupart, elles étaient renfermées dans un pot de terre recouvert d'un fragment d'assiette et presque à fleur de terre.

— Dernièrement, à Corcelles, près Beaune, un individu, plus ou moins renard, a eu l'idée de se procurer des fromages : le bruit qu'il fit en les décrochant (il était onze heures du soir) réveilla les propriétaires des dits fromages... L'autre se sauva : Au feu ! au voleur ! à l'assassin ! Et tandis qu'on cherchait dans un tas de sarments la mèche incendiaire, le voleur disparut avec son butin.

Univers.

— La police d'Orléans a arrêté avant-hier un facteur de la poste aux lettres qui avait envoyé recevoir, par un commissionnaire de la place, un effet de 1,800 fr. à la caisse commerciale. Le facteur, à avoir avoir retiré cet effet d'une lettre qu'il avait à remettre et qu'il a déchirée. L'affaire s'instruit.

— Un jeune Anglais a été arrêté samedi matin à Bruxelles; il portait un nom autre que le sien. Un des chefs de la police de Londres était venu à Bruxelles pour faire opérer cette arrestation, qui paraît être d'une grande importance. Des valeurs considérables ont été saisies sur cet individu; on dit qu'elles proviennent d'une banqueroute. Elles ont été déposées au greffe.

Univers.

ANGLETERRE.

Sir Robert Peel et son fils.—Un journal prétend que les chagrins domestiques auraient contribué presque autant que la fatigue des affaires à la décision que vient de prendre sir Robert Peel. Nous avons déjà vu, dans les petits journaux de Londres, le fait dont il est question, et nous avons cru devoir imiter la réserve des journaux plus sérieux et plus dignes qui s'étaient imposés un silence à peu près absolu à cet égard. Mais aujourd'hui, la cause des chagrins qui ont si vivement affecté sir Robert Peel est trop publique pour qu'il y ait aucun inconvénient à en parler.

Voici de quoi il s'agit :

Le fils aîné de sir Robert Peel avait contracté de très bonne heure une passion effrénée pour le jeu. Après avoir payé pour lui, à plusieurs reprises, des sommes assez considérables, sir Robert Peel l'envoya en Espagne en qualité d'attaché à l'ambassade. Il y avait deux ans qu'il était à Madrid, et il venait d'être nommé premier secrétaire de la légation anglaise en Suisse. Avant

de se rendre à son nouveau poste, il était allé passer une quinzaine de jours à Londres, et c'est alors que se laissant aller à une passion mal étouffée, il a perdu au jeu la somme de 60,000 livres sterling (1,500,000 fr.) pour laquelle il a souscrit des lettres de change, que sir Robert Peel a refusé de payer à l'échéance, et pour lesquelles le premier secrétaire de la légation a été écroué à la prison pour dettes. Voilà les détails auxquels il a été fait allusion depuis quelques jours, et que nous donnons sans en garantir l'exactitude.

Définition d'une princesse royale.—Le *Northern Star* annonce de la sorte la naissance de la dernière fille de S. M. Victoria : Naissance d'une royale mangeuse de tuzes. Pas si mal anglais, ma foi!

—On a reçu en Angleterre de fâcheuses nouvelles de Borneo, ce nid de pirates récemment châtiés par la marine britannique. Le sultan du pays, que cette leçon ne paraît pas avoir corrigé, a fait attaquer à l'improviste, et par trahison, un rajah, ami du résident anglais, M. Brookes; le rajah s'est bravement défendu; mais blessé, et sur le point d'être accablé par le nombre, il s'est barricadé dans sa maison, et, se faisant apporter un baril de poudre, il s'est fait sauter avec toute sa famille, au nombre de trente personnes. Un moment avant d'accomplir cet acte de désespoir, il a confié à un domestique favori une baguë qu'il avait au doigt, avec prière de la remettre, s'il parvenait à s'échapper, au résident anglais, qu'il chargeait du soin de sa vengeance. Le domestique a pu s'acquitter de sa mission à travers mille dangers, et il s'est rendu à bord de la corvette anglaise le *Hasard*, pour prévenir le commandant de ce navire de tout ce qui se passait: cet officier, après s'être concerté avec M. Brookes, est parti pour Singapour, d'où il a envoyé immédiatement le vapeur le *Phlegeton* pour protéger l'agent et les sujets britanniques. Comme plusieurs de ces derniers ont d'ailleurs péri dans l'embuscade tendue au rajah, on assure que l'amiral sir Thomas Cochrane ne tardera pas à faire voile pour Borneo avec une partie de ses forces, afin de tirer une vengeance éclatante de ce guet-apens.

Incendie en mer.—Le navire *Erin*, capitaine Conway, appartenant à M. William Henry de Québec, avait fait voile de Liverpool le 7 juin, pour ce port, avec un chargement de charbon. Le 17 juillet, lorsqu'il était au large de la Baie des Sept Îles, le capitaine Conway s'aperçut que le charbon était en feu, et au bout d'environ trois quarts d'heure, pendant lesquels on avait fait tous les efforts pour l'éteindre, le feu sortit par les écoutilles, et le capitaine et l'équipage eurent à peine le tems de mettre les chaloupes à l'eau avant que le bâtiment fût tout embrasé. Ils ont été recueillis par une goëlette et sont arrivés ici vendredi soir. On pense que le charbon a pris feu spontanément, car on ne peut se rendre compte de l'accident d'aucune autre manière. L'*Erin* était un navire neuf, bâti à Québec.

PRUSSE.

—Mme Dembowski, femme d'Edouard Dembowski, dont la tête avait été mise à prix par le gouvernement autrichien, vient d'arriver à Paris. C'est le gouvernement prussien qui lui a intimé l'ordre de quitter le grand-duché de Posen, où elle avait été chercher un asile. On disait cependant que le gouvernement prussien avait renoncé à faire la guerre aux femmes des condamnés politiques.

POLOGNE.

Attentat contre la vie de l'empereur de Russie.—Une correspondance particulière nous annonce, dit la *Patrie*, que dernièrement, près de Wilna, plusieurs coups de fusil ont été tirés sur une chaise de poste dans laquelle voyageait un officier supérieur, aide-de-camp du grand-duc Michel. La voiture a été traversée de huit balles: l'aide-de-camp n'a pas été atteint. On suppose que les auteurs de cet attentat avaient cru à la présence du grand-duc Michel ou de l'empereur Nicolas dans la chaise de poste.

CHINE.

—Le courrier mensuel de l'Inde par l'Égypte nous a apporté les journaux de Chine jusqu'au 25 avril.

Deux jours avant le départ de la malle, le gouvernement de Hong Kong avait reçu par la voie de terre une nouvelle désastreuse, qui a causé dans la communauté anglaise, une sensation d'autant plus profonde, qu'elle laisse entrevoir fort peu de sécurité pour le commerce dans les ports ouverts aux étrangers par le traité de Nankin. La factorerie de *Tou-Chou-Fou*, dans la province de Pèkin, a été attaquée par la populace vers la mi-avril; les Anglais qui s'y trouvaient ont été grièvement maltraités, et une somme d'environ 70,000 fr. que renfermaient les coffres est devenue la proie de assaillants. On n'avait aucun détail sur l'origine de cette émeute; mais on croyait généralement qu'elle était due à quelque imprudence de la part des Européens, et que les autorités chinoises n'y avaient contribué en aucune manière.

Nous trouvons dans le *Chinese-Repository* la traduction de l'édit que l'empereur de Chine a daigné rendre en faveur de christianisme, en date du 20 février, et dont l'original, remis entre les mains de M. Callety par les commissaires impériaux, a été apporté en France et déposé aux archives de l'état. Cette pièce importante a été accueillie avec enthousiasme par tous ceux qui s'intéressent aux progrès de la civilisation, et terminée glorieusement les travaux de l'ambassade française dans l'Empire du Milieu.

LES ÉTATS-UNIS ET LE MEXIQUE.

—Les nouvelles du Mexique vont jusqu'au 6 juillet. L'escadre des États-Unis devait attaquer Saint-Jean d'Ulloa le 10. Arista a été destitué de ses fonctions de commandant en chef de l'armée mexicaine, pour avoir abandonné Matamoros avec encore 4,000 hommes. Le bruit courait qu'une frégate américaine avait bloqué le fort d'Alvaredo. Des lettres avaient été

reçues à Vera-Cruz, annonçant que les Californies s'étaient déclarées contre le Mexique. Santa Anna et Almonte sont encore à la Havane.

Le brick espagnol de commerce *Carolina*, de Cadix, a tenté de forcer le blocus; le *Princeton*, pour l'avertir, a tiré sur lui deux coups de canon à poudre; mais le brick n'en ayant pas tenu compte, un coup de canon à boulet lui fut alors adressé, et bientôt après, il amena son pavillon. Le *Princeton* envoya un canot à bord, et l'ordre fut donné au brick de se diriger sur l'île de Sacrifice.

Une députation de la marine britannique était arrivée au Fort-Polk pour entrer en communication avec le général Taylor; cette démarche a excité la curiosité et a donné lieu à force commentaires. Les troupes devaient être envoyées en avant autant que les moyens de transport et la hauteur des eaux le permettraient.

ÉTATS-UNIS.

Effet de la température.—Malgré l'absence de toute maladie épidémique et endémique, New-York est affligé en ce moment d'une mortalité extraordinaire, et c'est là ce qui avait donné lieu au bruit de l'apparition du choléra. Dans la semaine commençant au 12 juillet et finissant au 16, le rapport de l'inspecteur de la ville constate 425 décès. C'est une énorme mortalité, dont l'explication se trouve, du reste, dans les brusques changements de température que nous avons éprouvés. On se rappelle encore ces chaleurs presque intolérables, dont nous enrégistrions, il y a quelques jours, les funestes effets. Presque sans transition, le thermomètre est tombé de 36 degrés dans une seule nuit, amenant ainsi brusquement un tems presque froid et chargé d'humidité. Ce revirement soudain a nécessairement fait déclarer de ces maladies aiguës dont la rapidité déjoue tous les efforts des médecins. Sur ce nombre de 425 décès, 21 sont des effets de la chaleur; 62 d'inflammations diverses; 136 de convulsions, de dysenterie, et du *choléra infantin*. Sur ce total, 249 sont des enfans au-dessous de 5 ans, dont 169 au-dessous d'un an, organisations trop faibles pour résister à ces brusques secousses.

Nous l'avons dit et nous le répétons, la ressource contre ces maladies n'est pas dans le médecin, elle est dans la prudence et dans le régime hygiénique: que du moins l'expérience serve de leçon; l'été est loin encore de sa fin. A l'heure où nous écrivons, la chaleur paraît reprendre, pour faire peut-être de nouveau placé à un soudain refroidissement. Que le passé nous sauve de l'avenir.

Courier des États-Unis.

—Il est mort à New-York, dans le cours de la semaine dernière 425 personnes, c'est-à-dire, un sur mille. Sur ces 425, 31 sont morts d'apoplexie, 21 de coups de soleil et 52 de choléra infantin. 169 étaient des enfans au-dessous d'un an; 53 seulement étaient des personnes mariées. *Idem.*

Le 22 juin il est tombé assez de neige sur les Alleghany, au nord-ouest du bourg de Huntingdon (Pensylvanie), pour que le sol en ait été couvert.

VARIÉTÉS.

LE MOIS D'AOUT.—Ce mois est, pour une raison ou pour une autre, plus sujet que les autres à ces lucurs aériennes appelées Météores. On se souvient encore de celui de 1783 qui fut vu dans toutes les parties de l'Europe. Les anciens faisaient beaucoup plus d'attention à ces phénomènes que les modernes, et leurs poètes se sont souvent exercés à les décrire. Pôlitien écrit:

Annôtat et coeli faciem; num stella sereno
Althæa lapsa calat, rapidi prænuncia Cauri.

Et Sénèque:

Ceyor cursum rapiente flamma
Stella cum ventis agitata longos
Porrigit ignes.

En 1821, M. Forster, de Walthamstow, remarqua la couleur bleue imprimée au soleil par la réfraction de la lumière à travers un nuage léger. Ce phénomène fut observé en même tems à Yarmouth, et dans plusieurs autres lieux.

Si nous voulons dire un mot de ce qui peut se rattacher à l'histoire naturelle des quatre premiers jours d'août:

Le *Solanum* à trois feuilles, *Solanum Triphyllum*, s'éteint dans ce pays. La Cloche Bleue, *Campanula rotundifolia*, dédiée à St. Dominique, est en pleine fleur, ainsi que:

Les différentes espèces de *Coreopsis*: verticilla
" aurea
" tinctoria
" chrysantha.

La Païse Rose, *Althæa rosea*.

Les *si Krens* *Liliums*, etc.

DÉCÈS.

A Cincinnati, le 2 juillet, P. Falvey Williams, autrefois du théâtre national, natif de Québec ou de Montréal.

Ses parens ou amis qui voudraient avoir quelques informations peuvent s'adresser à J. Winter, armurier, Walnut-Street.

Died, July 2, P. Falvey Williams, late of the national théâtre, native of Quebec or Montreal. Any information wished for by his relatives, can be had by application to J. Winter, gun maker, Walnut-Street.

Les journaux, surtout les journaux anglais du pays, pourraient rendre service aux intéressés en insérant l'annonce ci-dessus.

NOUVEAU TESTAMENT.

A VENDRE AU BUREAU DES MÉLANGES,

L'ÉDITION du NOUVEAU TESTAMENT publiée avec l'approbation de Mgr. l'Archevêque de Québec.

AVIS.

ON demande pour la paroisse de St. Edouard un INSTITUTEUR pour l'École-Mo-dèle et la place de Maître Chantre. S'adresser à M. PERRAULT curé du lieu.

A VENDRE, par le Soussigné, au Sault-au-Récollet, MADRIERS, PLANCHES, bois de colompage de toute qualité, de 12 pieds de longueur.

BASILE PICHE.

AVIS AUX MM. DU CLERGÉ.

LE Soussigné informe les MM. du Clergé, qu'il vient de recevoir de Paris, un grand nombre d'articles pour ornemens d'Eglise, ce qui, joint à son fonds, en fait le meilleur assortiment en ce genre qu'on ait eu dans le pays. On trouvera chez lui une très grande variété de VINS FRANÇAIS tous d'un choix bien particulier. Le soussigné ayant profité d'une occasion très favorable pour se procurer ces effets à très bas prix, il pourra les vendre aux prix les plus réduits, ayant en vue d'épuiser son Stock au plutôt.

JOSEPH ROY.

PHARMACIE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Denis.

MARCELLIN COTÉ ET CIE., ont l'honneur d'informer les habitants de Montréal et des environs, qu'ils ont ouvert une PHARMACIE et un MAGASIN de DROGUES au coin des Rues Notre-Dame et St. Denis, (directement vis-à-vis l'Hôtel Donegan,) où ils offrent à ceux qui voudront bien les favoriser de leur patronage, un assortiment général de

DROGUES, PRÉPARATIONS CHIMIQUES,

MEDECINES PATENTÉES,
PARFUMERIE, INSTRUMENS DE CHIRURGIE,
ETC., ETC., ETC.

M. COTÉ et Cie., ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont constamment en main un assortiment étendu de Boîtes de Médecines Homœopathiques, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr. ROSENSTEIN, Praticien Homœopathe, Montréal.—AUSI.—Une quantité de célèbres MACHINES ELECTRO-MAGNETIQUES de SHERWOOD.

Le Dr. COTÉ a son bureau voisin de la Pharmacie où il a l'intention d'exercer sa profession.

N. B.—Eau de Soda et Nectar de Gingembre, à la Fontaine.
Montréal, 10 Juillet 1846.

ATELIER DE RELIEUR.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.

REMERCIENT sincèrement les MM. du Clergé et le public en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les prient qu'ils ont transporté leur atelier à la rue St. Gabriel, faisant face à la rue Ste. Thérèse à quelque pas de leur an-

—ET—
Ils ont l'honneur de prévenir les MM. du Clergé, les Marchands, les Instituteurs et autres qu'ils viennent d'ouvrir un Magasin de Livres d'Ecoles à l'usage des Frères de la Doctrine Chrétienne et autres qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

—AUSI—
Ils sont prêts à exécuter toutes Reliures de Livres suivant les ordres qui leur seront donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un Partage des Ouvrages.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

Montréal, 24 juin 1845.

ORNEMENS NOUVEAUX.

POUR LA RETRAITE PASTORALE.

LE Soussigné recevra sans FAUTE, pour la retraite Pastorale, un assortiment complet d'Articles d'Eglise, qu'il soumettra dans toute leur fraîcheur, à la bienveillante inspection de MM. les Curés du Diocèse.

J. C. ROBILLARD, 84, Cedar Street,
New-York.

STATUES RELIGIEUSES OU CLASSIQUES.

CHRIST DE 5 PIEDS 10 POUÇES DE HAUTEUR.

En plâtre ou carton-pierre.

LE Soussigné fournira sur ordre et à bas prix, la plupart des statues religieuses ou classiques connues, soit en blanc, dorées, ou en couleurs naturelles.

Il se chargera surtout d'expédier en Canada, des statues de Christ (crucifixion) de 5 pieds 10 pouces de hauteur, blanches, ou en couleurs naturelles. Ces Christs dont tous les membres seront en fer recouvert de plâtre, auront plus de solidité, de beauté, et de perfection que le bois même.

Pour éviter des frais inutiles, de transport, les croix de grandes dimensions seront faites à Montréal, et le tout livré en ordre parfait et sous la direction d'un artiste.

Pour Ornemens d'Eglises, s'adresser chez les Sœurs Grises.

J. C. ROBILLARD,
84, Cedar Street,
New-York.

ORGUES ET CLOCHES D'EGLISES

A MOITIÉ PRIX.

DANS un but de perfectionnement d'architecture et de choix de localités, on vient de démolir à New-York, plusieurs églises dont les dimensions ne convenaient plus à l'accroissement de la ville.

Les célèbres fabriques de ces mêmes églises sont désireuses de vendre à grands sacrifices, des Orgues et des Cloches qui quoique d'une grande valeur, ne peuvent cependant plus (pour cause de mode), faire partie des nouvelles constructions.

Le soussigné, se chargera de faire ces précieuses acquisitions, pour MM. les Curés qui voudront bien l'en charger.

Pour Ornemens d'Eglises, s'adresser chez les Sœurs Grises.

J. C. ROBILLARD,
84, Cedar Street,
New-York.

AGENCE D'ORNEMENTS ET OBJETS D'EGLISE.

A MONTRÉAL, CHEZ LES SŒURS GRISES (HÔPITAL-GÉNÉRAL.)
A QUÉBEC, " MM. J. ET O. CRENAZIE, RUE STE. FAMILLE
A NEW-YORK, " J. C. ROBILLARD,

ON VIENT DE RECEVOIR à l'Hôpital-Général de cette ville, un bel assortiment d'ETOFFES D'EGLISE, dont la FRAICHEUR, la VARIÉTÉ, le BON GOUT et les PRIX ÉDIFÉS ne peuvent manquer de mériter l'approbation générale du clergé.

Cette nouvelle importation se compose de
DAMAS de toutes couleurs, BROCHÉS EN OR ET ARGENT FIN, dans les goûts les plus récents
CROIX DE CHASUBLES, à relief, en grande richesse et variété de dessins.
GARNITURES DE CHAPES, enrichies de symboles gracieux.
BANDS DE DALMATIQUES, appareillant les chasubles et les chapes.
ETOILES PASTORALES, en DRAP D'OR ET DAMAS, variées.

Le tout accompagné d'un ASSORTIMENT COMPLET de GALONET et de FRANGES en OR ARGENT et soie de divers dessins et qualités.

—DEPLUS—

Quelques Echarpes de Bénédiction du Très-St. Sacrement, (avec gloire au centre) confectionnées en France.

—AUSI—

une Chape et deux Dalmatiques en drap d'argent gaufré, et richement brochées en dorures à relief.

EN S'ADRESSANT A L'HOPITAL-GÉNÉRAL, MM. les Curés recroîtront une Garantie irrécusable, de la qualité et de la valeur des articles qu'ils auront choisis; et de plus, (s'ils le désirent), l'avantage de confier aux Dames de cet Etablissement, des ornemens qu'elles confectionnent d'une manière plus gracieuse et plus solide qu'on ne le fait à Paris même.

Les objets en Bronze, or ou argent ne seront importés que sur commandes, et livrés par la même, dans leur fraîcheur et la nouveauté de leurs dessins.

J. C. ROBILLARD,

Agent pour Ornemens et Objets d'Eglise.

PIANOS ORGUES MELODIUMS.

LE Soussigné arrivant maintenant de France, a l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'il a été nommé Agent, pour le Canada, par la MAISON ALEXANDRE DE PARIS, pour la vente des PIANOS-ORGUES-MELODIUMS, lesquels peuvent être très bien adoptés pour les Eglises, ayant le même son que les Orgues ordinaires, et le prix étant plus à la portée de toutes les fabriques. Deux de ces Orgues arrivent dans quelques jours dans l'Indus et pourront être examinés.

LOUIS DE LAGRAVE,

26 mai.

Rue St. François Xavier.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 19 Décembre 1845.

AVIS.—Pour être vendue par Encaissement Public, au Palais de Justice, aux Trois-Rivières, MARDI, le QUATRIÈME jour d'AOUT, mil-huit-cent-quarante-six, à ONZE heures de l'avant-midi.

La Propriété Immobilière, connue sous le nom de FORGES DE ST. MAURICE, située sur la Rivière St. Maurice, District des Trois-Rivières, Bas-Canada, comprenant la totalité des usines, moulins, fourneaux, maisons d'habitation, magasins, hangars, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins. L'acquéreur ayant le privilège d'acheter une quantité additionnelle de terre adjacente (n'excedant pas trois cent cinquante acres,) qu'il pourra avoir au prix de sept shellings et six deniers l'acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre du minerai de fer, durant l'espace de cinq années, sur les Terres de la Couronne, non concédées dans les Fiefs St. Etienne et St. Maurice, connues comme les Terres des Forges, lequel droit cessera sur chaque partie des dits fiefs, aussitôt que telle partie sera vendue, concédée par le gouvernement, ou qu'il en aura disposé autrement,—sans toutefois qu'il soit tenu à aucune indemnité envers l'acquéreur, pour la cessation de ce privilège. Aussi, le droit (non exclusif) d'acheter du minerai des concessionnaires de la Couronne, ou autres, sur la propriété de quelques mines auraient été réservées à la Couronne.

Quinze jours seront accordés au présent locataire pour transporter ailleurs les meubles et ustensiles qui lui appartiendront.

Possession sera donnée le second jour d'Octobre, mil-huit-cent-quarante-six.

On exigera un quart du prix d'achat au temps de la vente, et le reste avec intérêt en trois versements annuels égaux. Les Lettres Patentes seront expédiées lorsque le paiement sera parfait.

On peut voir des plans de la propriété à ce bureau.

7ME. FEVRIER, 1846.

N. B.—Aucune partie du Prix de Vente des Forges ne sera reçue en Scrip
D. B. PAPINEAU
C. T. C.

La "Gazette du Canada" insérera cet avertissement, ainsi que les autres papiers nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente.—10 Fév.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois, avant l'expiration de leur abonnement.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s	6d.
Chaque insertion subséquente,		7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	3s.	4d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		1d.

AGENTS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

MM. Fabre et Leprohon, libraires.	Montréal.
D. Martineau, prêtre, vicariaire.	Québec.
Fr. Pilote, Directeur du Collège	Ste. Anne.
Val. Guillet, écuyer.	Trois-Rivières.

PROPRIÉTÉ DE JOS. M. BELLENGER, PRÊTRE, ÉDITEUR.
IMPRIMÉ PAR JOS. RIVET ET JOS. CHAPLEAU.